

La lettre de Prevaal Finance

N°4 • Février 2024

Réduire le SCR actions

La lettre n°3 de Prevaal Finance nous a donné l'occasion de vous exposer les opportunités offertes par le contexte de normalisation du marché obligataire actuel, c'est-à-dire un retour à une rémunération cohérente et conséquente des obligations bien notées. Il est aujourd'hui possible **d'accroître sensiblement et durablement les taux de rendement comptable futurs tout en réduisant significativement le SCR de taux et de crédit de votre institution.**

Prevaal Finance réalise annuellement une analyse des rapports SFCR des assureurs et des mutuelles. Ces travaux nous ont permis de constater une détérioration chez certains acteurs de leur taux de couverture du SCR, parfois de manière sensible. La dégradation des fonds propres et l'augmentation des risques techniques en sont les principales explications.

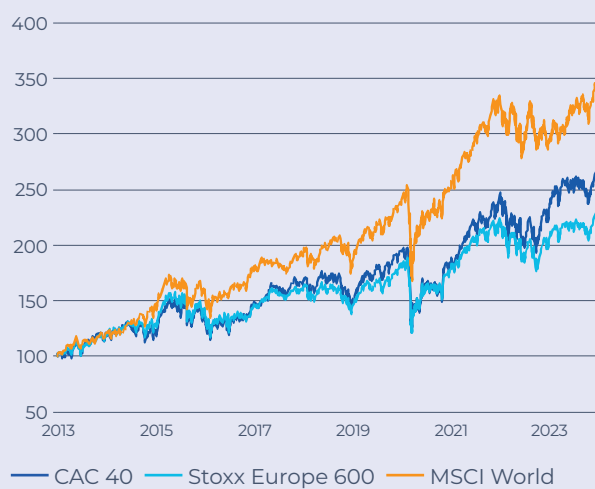
Aujourd'hui, le SCR actions peut être une variable d'ajustement importante dans le pilotage du SCR global.

La hausse spectaculaire des marchés actions observée depuis 10 ans a contribué à la hausse des plus-values latentes intégrées dans les fonds propres S2 de votre institution. Par contre, elle a eu pour effet d'accroître sensiblement le SCR actions et donc le SCR de marché.

Par ailleurs, les marchés actions mondiaux, sauf rares exceptions, sont aujourd'hui à leur plus haut historique, dans un contexte économique et financier qui incite à une certaine prudence, et où le risque de volatilité reste présent.

Il nous semble ainsi pertinent de mettre en place pour vos placements en actions des stratégies de préservation à court terme du niveau élevé de vos plus-values qui permettent à la fois de faire face à une baisse brutale des indices boursiers et de réduire sensiblement votre SCR actions. De ce fait, le niveau de couverture du SCR global (toutes choses égales par ailleurs) s'améliorera avec le niveau de vos fonds propres qui lui restera stable.

Évolution des indices actions depuis le 1^{er} janvier 2013 (base 100)



Source : Bloomberg au 31/01/2024 | Prix des indices en EUR dividendes nets réinvestis.

Cette stratégie permet **de réduire sensiblement le SCR actions tout en maintenant un niveau élevé de plus-values latentes sur votre portefeuille actions. Ces plus-values sont intégrées dans les fonds S2.**

Prevaal Finance se tient à votre disposition pour effectuer une analyse de votre portefeuille de placements dans ce sens.

Les solutions de réduction du SCR actions

La mise en place d'un fonds dédié actions par apport de titres et qui intègre une stratégie de couverture vous permet :

- **En cas de hausse des marchés actions de profiter de l'appréciation des titres détenus**
- **En cas de baisse et en fonction du niveau de couverture en place, de préserver un stock minimal de plus-values latentes quelle que soit l'ampleur de cette baisse**

Cette stratégie se construit en deux étapes :

La première étape consiste à créer un fonds de fonds dédié par apport des actions et des parts d'OPCVM actions que vous détenez.

L'avantage de la création d'un fonds de fonds actions par apport de parts permet de conserver après validation par votre Commissaire aux Comptes le prix de revient comptable des titres apportés. De ce fait, la plus-value latente du fonds de fonds lors de sa création est égale à la somme des plus-values latentes des titres apportés.

La deuxième étape vise à intégrer des instruments de protection (produits dérivés) en fonction du niveau minimal de plus-values latentes que vous avez préalablement déterminé.

Cette stratégie permet ainsi d'optimiser la performance de votre fonds de fonds en fonction des contraintes et objectifs que vous avez fixés et mettre en place une stratégie de couverture le protégeant en cas de fortes baisses des marchés.



« Le contexte de marché actuel nous semble particulièrement propice à l'optimisation de votre allocation actions tout en réduisant significativement le SCR de marché de votre institution. »

Charlotte Suberchicot

Gerante de portefeuilles assurantiers et multigestion

Tour ALTO - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - www.prevaalfinance.fr
PREVAAL FINANCE – SAS au capital de 1 148 000 euros – Immatriculée sous le n°751 247 719 RCS Nanterre
Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex – Agrément AMF : GP-12000013

Ces informations sont destinées exclusivement aux investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive MIF 2004/39/CE du 21 avril 2004 et aux articles 314-4 et suivants du Règlement général de l'AMF. Elles ne s'adressent pas au grand public ou aux investisseurs particuliers non-professionnels au sens de toute réglementation locale. Ces informations non-contractuelles ne constituent en aucun cas une offre d'achat, une sollicitation de vente, un conseil en investissement dans des instruments financiers, ou un conseil juridique. Prevaal Finance n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation de l'une quelconque des informations contenues dans ce document, et ne saurait en aucun cas être tenue responsable des décisions prises sur la base de ces informations. Ces informations ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites ni distribuées sans l'accord écrit préalable de Prevaal Finance, au profit de toute personne ou entité tierce dans un pays ou une juridiction qui soumettrait Prevaal Finance ou l'un de ses produits à des obligations d'enregistrement dans ces juridictions ou lorsque cela pourrait être considéré comme contraire à la loi. Ces informations vous sont fournies à partir de sources que Prevaal Finance considère comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. 78_29022024